

LE MONTANT D'INDEMNISATION CHÔMAGE AU 4^E TRIMESTRE 2025

Le montant moyen de l'allocation mensuelle nette versée aux allocataires de l'Assurance chômage est de 1040 € au 4^e trimestre 2025.

ALLOCATION MENSUELLE NETTE VERSÉE AU T4 2025



Données brutes. Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ARE pour projet professionnel, l'ASP, l'ATI ou une allocation antérieure

L'allocation mensuelle nette versée¹

correspond aux montants effectivement versés aux allocataires, tenant compte d'éventuelles périodes de moindre indemnisation en raison d'une prise en charge pour arrêt maladie ou d'un cumul de l'indemnisation avec une activité.

L'allocation est calculée à partir des salaires perçus au cours des 24 mois précédant la fin du contrat de travail (36 mois pour les allocataires de 55 ans et plus).

Au 4^e trimestre 2025, l'allocation est en moyenne de **1040 €**. Les allocataires qui ont

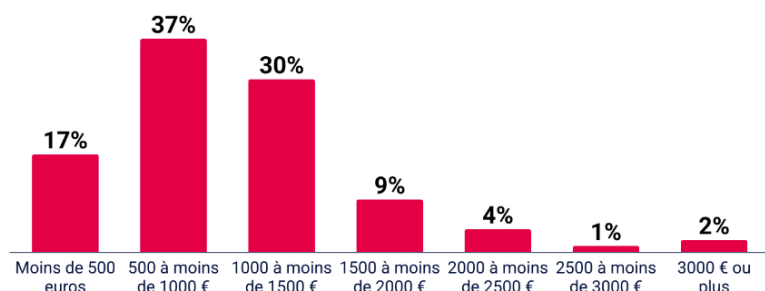
pu travailler et cumuler leur salaire avec une partie de leur allocation ont reçu en moyenne 856 € sur la même période. Les allocataires qui n'ont pas travaillé du tout ont reçu 1128 € d'allocation en moyenne.

Sur les 3,8 millions de personnes prises en charge par l'Assurance chômage au 4^e trimestre 2025, 2,7 millions sont indemnisées. Il faut donc souligner qu'une part importante des allocataires ne sont pas indemnisés (plus d'un quart ce trimestre). Plusieurs situations peuvent conduire à une absence d'indemnisation un mois donné : par exemple, parce que l'allocataire travaille et ne peut cumuler son allocation avec son revenu, qui excède le salaire perdu, ou encore, parce qu'il ou elle est en arrêt maladie.

La répartition des allocataires indemnisés est telle que **54 % touchent une indemnisation inférieure à 1000 € nets mensuels**. Près de 4 sur 10 reçoivent une allocation comprise entre 1000 et moins de 2000 € et 7 % touchent plus de 2000 €. Les allocations de 3000 € ou plus sont rares : elles représentent 2 % seulement des indemnisés. Il faut noter **qu'une majorité d'allocataires perçoit une allocation inférieure au montant mensuel du Smic net** (1426,30 € au 4^e trimestre 2025).

Les montants selon le profil des allocataires révèlent des disparités. **Le montant moyen mensuel net versé aux allocataires femmes** (956 € au 4^e trimestre 2025) **est inférieur à celui versé aux allocataires hommes** (1 122€).

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE SELON LE MONTANT DE L'ALLOCATION MENSUELLE NETTE VERSÉE AU T4 2025



Données brutes. Source : Fichier national des allocataires (FNA)

Champ : allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ASP, l'ATI, France entière hors Mayotte

¹ Ce montant moyen net, qui tient compte des périodes réellement indemnisées, est différent de l'indicateur publié par France Travail correspondant à un montant brut théorique.

Cette différence est la conséquence de niveaux d'allocation journalière inférieurs pour les femmes (notamment en raison d'une plus forte proportion de femmes travaillant à temps partiel) et de la plus forte proportion de femmes allocataires qui travaillent durant leur droit.

Les plus jeunes perçoivent également des allocations sensiblement plus faibles que la moyenne (729 € pour les moins de 25 ans au 4^e trimestre 2025). Les allocataires senior de 55 ans ou plus, eux, reçoivent des allocations plus élevées que la moyenne (1210 €).

Enfin, des différences importantes existent selon le niveau de diplôme* : **les allocataires ayant un niveau inférieur au Bac perçoivent des allocations sensiblement inférieures (890 €) à ce qui est versé aux allocataires qui sont diplômés du supérieur (1290 €).**

Toutes ces disparités reflètent, notamment, les différences dans les salaires ayant servi à calculer l'allocation.

MONTANT MOYEN DE L'ALLOCATION MENSUELLE NETTE VERSÉE AU T4 2025,
SELON LE PROFIL DES ALLOCATAIRES

Profils		Montant moyen de l'allocation mensuelle nette versée (en €)
Sexe	Hommes	1122
	Femmes	956
Âge	Moins de 25 ans	729
	25 à 34 ans	1011
	35 à 44 ans	1099
	45 à 54 ans	1095
	55 ans ou plus	1210
Niveau de diplôme*	Inférieur au Bac	890
	Bac	1019
	Études supérieures	1290
Ensemble		1040

Données brutes. Source : Fichier national des allocataires (FNA)
Champ : allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ARE pour projet professionnel, l'ASP, l'ATI ou une allocation antérieure
*Données T2 2025 pour le niveau de diplôme.

Retrouvez l'ensemble des indicateurs de cette publication et leurs définitions en open data et dans un tableau de suivi détaillé sur data.unedic.org.